

CABINET

Décret n° 2003-11 du 30 JAN 2003
portant nomination des membres de la Cour Constitutionnelle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle.

DECRETE :

Article premier. - Sont nommés à la Cour Constitutionnelle en qualité de :

Président : Gérard BITSINDOU

Vice-Président : Auguste ILOKI

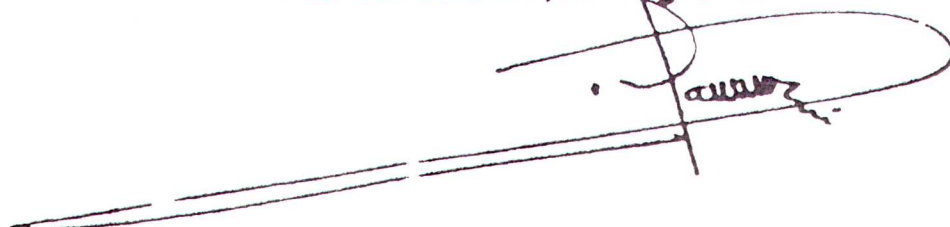
Membres

- Simon Pierre N'GOUONIMBA NCZARY ;
- Thomas DHELLO ;
- Marc MASSAMBA-NDILOU ;
- Jacques BOMBETE ;
- Jean Pierre BERRI ;
- Delphine EMMANUEL ADOUKI ;
- Jean Bernard Ansoël SAMORY.

Article 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le

30 JAN 2003



Denis SASSOU-NGUESSO. /-